



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION



la
**Validation des
Acquis de l'
Expérience**
dans les métiers
de l'équitation

www.ffe.com

L'essentiel sur la **VAE** dans les métiers de l'équitation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître votre expérience en vue d'obtenir un diplôme .

La VAE est une démarche officielle et un droit instauré par la loi depuis 2002. Elle reconnaît le caractère formateur du travail qu'il soit rémunéré ou bénévole.

Un jury valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.

La VAE ne concerne que les diplômes professionnels et ne concerne pas les diplômes de cavalier tels que les Galops®.

Pour solliciter un diplôme par la voie de la VAE, il faut remplir un certain nombre de conditions notamment en terme de durée de l'expérience.



Photo Gaillard—
Chappelan

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne engagée dans la vie active quel que soit son statut : salarié, non salarié, bénévole, demandeur d'emploi, ...



Photo V.Bruneau

Quelles sont les conditions d'expérience ?

Il faut pouvoir attester d'une activité en rapport avec le diplôme demandé de 1607 heures sur un minimum de 12 mois cumulés.

Les périodes de stage en entreprise effectuées dans le cadre d'une formation (études, apprentissage, CIF, DIF...) peuvent être prise en compte pour le calcul de cette durée.

Quels sont les diplômes accessibles par la VAE ?

Toutes les certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Vous pouvez les consulter sur www.rncp.cncp.gouv.fr

La VAE est gérée par l'organisme qui délivre le diplôme : l'Etat, la FFE, la branche professionnelle, ...

Attention il faut être conscient qu'il ne s'agit pas d'une formalité, mais d'une procédure longue et exigeante

Les étapes de la VAE

1 - Information

Vous consultez les informations sur la démarche VAE et les diplômes correspondant à votre expérience

2 - Recevabilité

C'est l'examen de votre dossier administratif afin de vérifier les conditions de durée d'expérience et que cette dernière est bien en rapport avec le diplôme demandé.

3 - Montage du dossier de validation

Présentation détaillée de votre parcours et description détaillée de plusieurs activités

4- Validation des acquis

Votre dossier est examiné par un jury qui détermine les parties de la certification qui peuvent être validées.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Service Formation
Parc Equestre
41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 94 46 27
Télécopie : 02 54 94 46 20
Messagerie : formation@ffe.com



Lexique

ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre
(Titre à Finalité Professionnelle FFE - niveau 4).

AAE : Animateur Assistant d'Équitation
(Titre à Finalité Professionnelle FFE-niveau 5)

BAPAAT ; Brevet d'Aptitude Professionnelle
d'Assistant Animateur Technicien
(Diplôme d'Etat-niveau 5)

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de
d'Éducation Populaire et du Sport
(Diplôme d'Etat-niveau 4)

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
(Certification de Branche -sans niveau)

CPNE-EE : Commission Paritaire Nationale pour
l'Emploi dans les Etablissements Eques-
tres (Branche professionnelle)

DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de d'E-
ducation Populaire et du Sport
(Diplôme d'Etat-niveau 3)

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeu-
nesse, de d'Éducation Populaire et du Sport
(Diplôme d'Etat-niveau 2)

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse ,
des Sports et de la Cohésion Sociale

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Où s'adresser

- Pour les diplômes d'Etat (BAPAAT, BPJEPS, DE(S)JEPS) à la DRJSCS de votre domicile ou sur www.sports.gouv.fr rubrique « Emplois et métiers »
- Pour les titres à finalité professionnelle de la FFE (ATE, AAE) à la FFE service formation ou sur le site www.ffe.com rubrique « Formations Equestres »
- Pour les CQP de la CPNE-EE, sur le site www.cpne-ee.org

Contacts

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Service Formation
Parc Equestre
41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 94 46 27
Télécopie : 02 54 94 46 20
Messagerie : formation@ffe.com



www.ffe.com

